

TOTAL S.A.

Publication des éléments de rémunération des dirigeants sociaux

I – Rémunération des dirigeants sociaux

Conformément à la recommandation du Code AFEP-MEDEF concernant la publication des éléments relatifs à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, le Conseil d'Administration de la Société, réuni le 10 février 2011 a arrêté, sur proposition du Comité des Rémunérations, les éléments suivants :

A. Rémunération de M. T. Desmarest

Pour la période allant jusqu'à l'Assemblée Générale du 21 mai 2010, la part variable de M. T. Desmarest, Président du Conseil d'Administration jusqu'à cette date, a été fixée à 322 644 euros (la part variable versée au titre de l'année 2009 était de 871 852 euros).

B. Rémunération de M. de Margerie

Le salaire de base de M. C. de Margerie, Président-Directeur Général depuis le 21 mai 2010 et Directeur Général avant cette date, reste au même niveau qu'à celui fixé le 21 mai 2010 (base annuelle de 1 500 000 euros).

La part variable versée au titre de l'année 2010 est de 1 581 670 euros, soit 111 % du salaire de base reçu en 2010 (1 426 452 euros).

M. C. de Margerie bénéficie d'un véhicule de fonction.

II – Pensions et autres engagements

Les engagements concernant les dirigeants mandataires sociaux relatifs à leur régime de retraite supplémentaire, leur indemnité de départ à la retraite, leur indemnité en cas de résiliation ou non renouvellement de mandat, tels que décidés par le Conseil d'administration du 11 février 2009, et confirmés par le Conseil d'administration du 21 mai 2010 pour le Président-Directeur Général, seul dirigeant mandataire social à compter de cette date, décrits dans le document de référence 2009 pages 288 et 289, continuent à poursuivre leurs effets.